

Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement

0	CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION						
	Période	Eléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Montant du paiement	Montant restant dû	
	Février 2021	Déclaration 3310CA3 initiale déposée le 24 Mars 2021 à 15:45	24/03/2021	5 170,00 €	5 170,00 €	0,00€	

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le 24/03/2021 à 15:46 :

sous le numéro 700092033594 sur le compte bancaire FR7630066104110002078600169 (établissement teneur du compte : CIC MONTIGNY SAINT QUENT et titulaire du compte : SAS CL EVOLUTION) pour un montant de 5 170,00 €.

Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n° nn892296005DGFIP2021910806KLAWEV4W

Le prélèvement interviendra à compter du 29/03/2021.

Ces références vous seront réclamées en cas de contestation.

Nous vous conseillons de noter les informations ou d'imprimer cette page.

Les détails relatifs à vos paiements sont consultables dans votre compte fiscal au sein de votre espace abonné, 24 heures après la validation de l'ordre de paiement.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES ST-QUENTIN-EN-YVELINES OUEST 2 AV DU CENTRE BP 10070 78042 GUYANCOURT CEDEX

Horaires sur impots.gouv.fr rubrique nous contacter. Téléphone : 01 30 48 24 00 SIE.SQY-OUEST@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M CHAPPUIT YANN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS CL EVOLUTION, SIREN 892 296 005.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » cidessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

<u>Procédure</u> : Déclaration de TVA <u>Formulaire principal</u> : 3310-CA3 <u>Période déclarée</u> : Février 2021 <u>Date limite de dépôt</u> : 24/03/2021

Numéro de dépôt : TVA-2021083-0000000087312368

Date de dépôt : 24 mars 2021 à 15:45:23 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SAS CL EVOLUTION

<u>Désignation du soumissionnaire</u> : SAS CL EVOLUTI <u>Identifiant du soumissionnaire</u> : 892 296 005 <u>Désignation du signataire</u> : CHAPPUIT YANN

Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 5200

Total de la TVA déductible : 30 TVA nette due : 5170

Total à payer : 5170

Signature de l'administration

<u>Désignation</u>: DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production

(certificat n° 5062466675622269919055395441)

 $\underline{\textbf{Signature num\'erique}}: \texttt{Lx1EP9ox4ERcgS87HWTfXAPMZyGe10zh5zeXC7cfM2FoGhcbNIQ6mGLG4Y0p6Wd+}$

uyp5WbHGG2kSJ1Vo2OqrZaU5cNZPxeWbKjogLjMMnN6u1jsfuWnnqiJ+WMw23U7wBPymgTgyRGPP1qPU+a91m8ALOWwVuIrr44Acn9JuWP+GEGfmxTs2dhgx9UG+pVqm60f3e+VkYeV43jUMaj7eXVeAl0FaeT/7W8WcRBaO4PbS3Qvr2okX/aOAlwsuh19EEu7v+syEo2MwDgp3qX+3BL1AVj4US9md3fewcgEnV3da1FhmvvBmjsJ7w3MUzFo0

pTB8cBjBhVNwCQ4H5EA37w==



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M CHAPPUIT YANN 48 RUE PAUL VALERY 75016 PARIS FRANCE

N° d'adhérent : 20143140151515

Pour le compte de : SAS CL EVOLUTION 27 RUE DU PERRAY EN YVELINES 78610 AUFFARGIS

N° SIREN : 892 296 005
Régime d'imposition : Miniréel
Période déclarée : Février 2021
Date limite de dépôt : 24/03/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (Applicable à compter du 01/01/2021)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-CA3

(Applicable à compter du 01/01/2021)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Régime du réel normal – mini réel

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		
01	Ventes, prestations de services	26 000

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA	BRUTE		
Opé	ations réalisées en France Métropolitaine	Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %	26 000	5 200
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		5 200
TVA	DÉDUCTIBLE		
20	Autres biens et services		30
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		30

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)	5 170
32	Total à payer (ligne 28 + ligne 29 - ligne AB)	5 170
	N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	